

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2012**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 12/10/2012  
Date d'affichage 12/10/2012  
Nombre de conseillers  
En exercice : 9  
Présents 8  
Votants 8

L'an deux mille douze, le vingt cinq octobre à 20 H 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François LAHAYE - Patrice LECESNE  
Adjoints – Bernard CHARDOT – Florence LOHIER - Françoise TRAVERT- Sylvain LACOUR - Marylène GUIFFARD –

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : Mr Jean-Noël PONS

Mme Françoise TRAVERT. a été élue secrétaire de séance

**Délibération n° 2012 – 28**

**Logement communal / 7 rue de l'église**

Le Maire informe le conseil municipal du départ le 31 août 2012, de Mr Tony Lebourgeois et Mme Magdalena Poirier, locataires du logement situé 7 rue de l'église. Mr Lebourgeois a effectué les travaux de réfection suivants :

- remise en état de l'entrée
- les 3 pièces couloir, cuisine, salle ne font plus qu'une
- tapisserie, sol (pose d'un lino), peinture, faits à ses frais

Le conseil municipal :

- décide, en contre partie, que les loyers des mois de juin, juillet et août seront gratuits.
- Atteste qu'il n'y a pas de réserve et que la caution d'un montant de 450 € peut être remboursée à Mr Lebourgeois et Mme Poirier. Mais tous loyers, taxes ordures ménagères ou autres restés impayés devront être déduits du montant de la caution à rembourser.
- Confirme la décision du maire de louer ledit logement à Mme Gablier à compter du 15 octobre 2012
- Maintient le montant du loyer à 450 € par mois (soit 225 € pour la période du 15 au 31 octobre 2012)
- Précise que le loyer sera révisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2012**

- Charge le maire d'établir un bail et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Travaux logement écoles**

Des devis vont être demandés pour changer une porte et les volets.

**Délibération n° 2012 – 29**

**Aménagement du bourg / salle de convivialité**

Vu, les délibérations n°s 2012 – 1, 2012 – 18 et 2012 – 21 concernant l'élaboration des orientations d'aménagement du bourg,

Mr le Maire présente le rapport de Madame BRAUNS définissant une vision globale, durable et à long terme de l'évolution du bourg. Par ailleurs, elle propose au conseil municipal, différents emplacements pour la construction d'une salle de convivialité.

Considérant les différentes réunions d'études effectuées et la possibilité de déplacer l'arrêt de bus au niveau du rond point situé près de l'église,

Le Conseil municipal, par sept voix pour et une contre :

- retient le scénario 2 à savoir ; implantation de la salle de convivialité sur la parcelle cadastrée section A n° 413 actuellement en parking (projet ci-annexé)
- autorise le maire de demander au CAUE d'établir un dossier de consultation (cahier des charges...) en vue de confier à un architecte, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation des travaux de construction de ladite salle de convivialité.

**Travaux et informations divers**

- Chasse des Monts : Mr Vantomme doit terminer les travaux d'aménagement. L'entreprise Dolbec a effectué la partie la concernant (chasse du damet).
- Le conseil municipal décide de faire peindre la salle St Pierre par l'employé communal.
- Le maire informe le conseil que le débroussaillage des chemins vient d'être fait et que le curage sera effectué prochainement.
- Le conseil est informé qu'un véhicule utilitaire (partner) vient d'être acheté. Coût 4900 €HT. Un crochet d'attelage a été installé. Mr Lahaye est chargé d'acheter une remorque.
- Des étagères vont être posées à la mairie.
- Mr le Maire est chargé de demander à la Communauté de Communes des Pieux une armoire supplémentaire pour l'école.
- La cérémonie du 11 novembre est organisée.

Départ de Monsieur Patrice Lecesne.

**Délibération n° 2012 - 30**

**Canton Jeunes / Convention de partenariat**

Mr le Maire communique au conseil municipal la convention de partenariat établie entre la commune de Helleville et l'association Canton Jeunes de Flamanville. Cette association a pour mission :

- la mise en œuvre d'un accueil garderie périscolaire du mardi 4 septembre 2012 au vendredi 5 juillet 2013
- la mise en œuvre d'un accompagnement à la scolarité du jeudi 13 septembre 2012 au vendredi 28 juin 2013

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2012**

- la réalisation de l'ensemble des activités attachées à cet accueil (préparation, logistique, gestion administrative et financière, animation et suivi)

Vu, les délibérations n°s 2012 – 26 garderie périscolaire/RPI Héauville Helleville, 2012 – 27 Accompagnement à la scolarité /RPI Héauville Helleville,

Le Conseil Municipal :

- confirme sa décision concernant son partenariat avec Canton Jeunes et approuve la convention du 3 septembre 2012.
- Désigne Mr Jean-François Lamotte et Mme Florence Lohier comme membre de la commission de suivi.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

**Délibération n° 2012 – 31**

**Décision modificative n° 2 / garderie périscolaire**

Vu, les délibérations 2012 – 26, 2012 -27 et 2012 – 30 concernant la garderie périscolaire et l'accompagnement à la scolarité,

Considérant que les crédits prévus au budget primitif 2012 sont insuffisants,

Le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

- Section fonctionnement, dépenses, article 6288 autres services extérieurs : + 7000 Euros
- Section fonctionnement, dépenses, article 678 autres charges exceptionnelles (en diminution) : - 7000 Euros.

**Délibération n° 2012 – 32**

**Villes et villages étoilés**

Mr le Maire présente au conseil municipal la charte établie par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes « anpcen » (pollution lumineuse, gaspillage d'énergie, éclairage maîtrisé...)

Le Conseil municipal autorise le maire à signer cette charte.

**Délibération n° 2012 - 33**

**Contrat groupe proposé par le CDG 50 – Groupama/Gras Savoye**

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La commune de Helleville adhère :

- Au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 (délibération du conseil municipal en date du 30/08/1999)
- Au contrat groupe des agents affiliés à l'IRCANTEC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 (délibération du conseil municipal en date du 30/08/1999)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise M. le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la manière suivante :

- Contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités de moins de 50 agents : 5.59 %
- Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1.55%

Ces tarifs seront maintenus pendant cinq ans jusqu'au terme du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2012**

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

**Affaires diverses**

- Groupe de chant : réunion prévue le 8 novembre à 20 h 30 à la salle Saint Pierre.
- Info Spot 50

Séance levée à 22 h 45.